

REPONSE DE M. François SARGENTINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE « PER L'AVVENE »

OBJET : DECHETS

Monsieur le Conseiller,

Votre question balaye l'ensemble de la problématique des déchets sans séparer ce qui relève d'une crise transitoire à laquelle nous devons apporter rapidement des réponses, des orientations générales qui ont déjà été présentées, débattues et validées dans cet hémicycle.

Je ne reviendrai pas sur la question du modèle que nous souhaitons adopter. Il ne nous semble pas utile de la poser une nouvelle fois alors que notre Assemblée a désormais un plan clair qu'il s'agit de mettre en œuvre rapidement avec tous les partenaires concernés.

La convention qui acte les engagements réciproques de tous les partenaires, après prise en compte des remarques des intercommunalités, a été transmise à tous les présidents d'EPCI, elle constitue le « pacte » dont nous avons besoin pour avancer.

Sur la phase transitoire, et pour sortir de la crise, nous avons acté les points suivants :

- nous menons des discussions avec l'Etat et le SYVADEC sur le niveau d'exportation nécessaire. Les nombreux obstacles à l'exportation ne sont pas levés : démarches réglementaires et acceptabilité sur le continent, coût global de l'opération en fonction des tonnages et de leur répartition.

Sur le surcoût potentiel de l'export, vous savez que le niveau des coûts de transport tel qu'il ressort des réponses à l'appel d'offres du SYVADEC dépasse toute prévision raisonnable et qu'il est nécessaire d'attendre l'expertise demandée avant de pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause.

D'ores et déjà, nous avons tous conscience qu'il faudra limiter le tonnage au strict minimum et progresser au plus vite sur le tri à la source, seule réponse efficace du point de vue financier.

Pour rappel, la mise en place du tri des bio déchets qui représentent, ne l'oublions pas, un quart de nos poubelles est une obligation réglementaire de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Cette obligation est encore renforcée par la directive européenne qui la rend obligatoire dès 2023. Il semble que certaines intercommunalités importantes n'aient pas encore pris conscience du bénéfice potentiel de la collecte des bio-déchets.

Sur Prunelli di Fiumorbu, nous regrettons vivement la crispation de la situation, et comprenons très difficilement la position que vous avez adoptée à cette occasion. Autant nous entendons la préoccupation des élus des territoires qui s'interrogent sur leur avenir et leur vocation, autant nous nous étonnons d'élus territoriaux qui, pour des raisons politiciennes, prennent sciemment la responsabilité de contribuer à la crise sanitaire et financière, et appuient une alternative « l'export » qui risque de pénaliser très gravement les budgets des usagers et des intercommunalités.

En ce qui concerne les Combustibles solides de récupération (CRS), nous nous sommes engagés, dans le cadre de la révision du PPGDND, à faire procéder à une étude complète sur la pertinence économique et énergétique de la technique, sur les nombreux problèmes sanitaires et environnementaux qu'elle soulève. Les résultats en seront présentés lorsque l'ensemble des études liées au nouveau Plan territorial seront disponibles.

D'ici là, c'est le PPGDND opposable de juillet 2015 qui s'applique, et il a explicitement écarté tout traitement thermique ainsi que la fabrication de CSR.

Madame la Conseillère soyez sûre que nous sommes particulièrement réactifs sur le dossier crucial des déchets et que nous veillons à ce que les intérêts des corses soient préservés que ce soit au niveau environnemental ou financier.

Nous ne doutons pas que votre groupe ou vous-même contribueront activement à dénouer les crises plutôt qu'à les renforcer et à soutenir l'ensemble des actions qui font consensus et qui vont dans le sens de l'intérêt collectif des corses.